



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
Article L 2122-22 du CGCT

Marché public selon la procédure adaptée

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2014, modifiée par les délibérations des 29 décembre 2014, 10 février et 23 juin 2017, portant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu les travaux à entreprendre pour la réalisation d'une extension pour le CCAS Lesecq-Carpentier,

Vu la consultation lancée pour un marché de travaux alloti selon la procédure adaptée,

Vu l'ouverture des plis,

Considérant que les propositions remises par les entreprises correspondent aux besoins exprimés,

ARRETE

Article 1 : Le marché selon la procédure adaptée pour la réalisation d'une extension pour le CCAS Lesecq-Carpentier est attribué comme suit :

- Lot n°1 - Gros œuvre, bardage, isolation, couverture, zinguerie, étanchéité :
SA Jules ANQUEZ, 87, rue Jules Ferry – 62950 Noyelles-Godault pour un montant de 96 252,21 € HT,
- Lot n°2 – Menuiseries extérieures aluminium, menuiseries intérieures bois :
Groupement Cogez Métal SA, 141, rue Alphonse Hayez – 59500 Douai /SARL GM Morel, 61, rue Storez – 59500 Douai – mandataire : Cogez Métal SA – pour un montant de 11 318,78 € HT,
- Lot n°3 – Platerie, isolation, faux plafonds, carrelages, faïences, peintures :
MP Entreprise, 6, rue du Calvaire – 62790 Leforest pour un montant de 17 598,10 € HT,
- Lot n°4 – Electricité, chauffage, ventilation, plomberie : SARL EGCA, 820, rue Molière – 59226 Rumegies pour un montant de 13 311,00 € HT,
- Lot n°5 – Alarme intrusion, contrôle d'accès : SARL EGCA, 820, rue Molière – 59226 Rumegies pour un montant de 2 116,00 € HT,

Article 2 : Notification de ces marchés sera adressée aux entreprises concernées et le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : Cette décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai et publiée dans le registre des délibérations.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication.



Fait à Raimbeaucourt,
Le 29 octobre 2018
Le Maire,

Alain MENSION